

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel à propositions — EAC/S06/12

Action préparatoire: «Partenariats européens dans le domaine du sport»

(appel ouvert)

(2012/C 110/04)

1. Objectifs et description

Le présent appel à propositions vise à mener l'action préparatoire «Partenariats européens dans le domaine du sport» conformément à la décision de la Commission relative à l'adoption des programmes de travail annuels 2012 en matière de subventions et de marchés au titre de l'action préparatoire «Partenariats européens dans le domaine du sport» et du projet pilote «Partenariats de la connaissance».

Le principal objectif de cette action préparatoire est d'élaborer de futures actions de l'Union européenne dans ce domaine sur la base du chapitre consacré au sport de la proposition de programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport 2014-2020, «Erasmus pour tous», à partir des priorités établies dans le Livre blanc de 2007 sur le sport et de la communication de 2011 intitulée «Développer la dimension européenne du sport».

Le présent appel à propositions conduira au financement de projets transnationaux proposés par des organismes publics ou des organisations à but non lucratif, l'objectif étant de recenser et d'évaluer des réseaux appropriés et des bonnes pratiques dans le domaine du sport autour des thèmes suivants:

- 1) lutte contre le trucage de matchs;
- 2) mise en valeur de l'activité physique pour un vieillissement actif;
- 3) sensibilisation aux moyens efficaces de promouvoir le sport au niveau municipal;
- 4) compétitions sportives transfrontalières communes pour tous dans les régions voisines et les États membres.

Le service de la Commission chargé de la concrétisation et de la gestion de cette action est l'unité «Sport» de la direction générale de l'éducation et de la culture.

2. Admissibilité

2.1. Demandeur

Seules sont admises les demandes émanant:

- d'organismes publics,
- d'organisations à but non lucratif.

Tout demandeur doit:

- avoir un statut juridique,
- avoir son siège social dans un des États membres de l'Union européenne.

Les personnes physiques ne peuvent présenter de demandes de subvention dans le cadre du présent appel à propositions.

2.2. Propositions

Au titre du présent appel à propositions, les propositions suivantes sont admissibles:

- propositions conformes aux exigences du formulaire officiel de demande de subvention, soumises à l'aide de ce formulaire intégralement rempli et signé;

- propositions reçues avant la date limite mentionnée dans le présent appel à propositions;
- propositions comportant des actions intégralement conduites dans les États membres de l'Union européenne;
- propositions faisant intervenir un réseau transnational de partenaires originaires d'au moins cinq États membres de l'Union européenne.

3. Budget et durée des projets

Le budget disponible pour le présent appel à propositions s'élève à 3 500 000 EUR, au titre de la ligne budgétaire «Action préparatoire — Partenariats européens dans le domaine du sport» (article 15.05.20).

Le cofinancement de l'Union européenne représentera au maximum 60 % du total des coûts admissibles. Un minimum de 20 % du total des coûts admissibles doit être couvert par des contributions de tiers privés. Les dépenses de personnel ne peuvent être supérieures à 50 % du total des coûts admissibles. Les contributions en nature ne sont pas acceptées à titre de cofinancement. En fonction du nombre et de la qualité des projets présentés, la Commission se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles.

Les projets devront débiter entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2013 et se terminer au plus tard le 30 juin 2014.

La période d'admissibilité des coûts correspond à la durée du projet mentionnée dans le contrat.

4. Date limite de soumission des demandes de subvention

Les demandes doivent être envoyées **au plus tard le 31 juillet 2012**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de l'éducation et de la culture — Unité E3
MADO 20/73
1049 Bruxelles
BELGIQUE

5. Informations complémentaires

Les autres documents relatifs au présent appel à propositions (le formulaire de demande et le guide du programme contenant le cahier des charges) peuvent être consultés à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/doc1009_fr.htm

Les demandes doivent obligatoirement respecter les dispositions susvisées et être soumises au moyen des formulaires prévus.
